



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 15 juin 2022*

**N°2022/044 : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES
DONNEES A CARACTERE PERSONNEL – CENTRE DE GESTION DE
SEINE-ET-MARNE**

L'an deux mille vingt-deux le 30 juin à 20H00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juin

Etaient présents : 20

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Bernard LEJEUNE, Myriam LAVOINE, Nadège ABBADIE, Laure SEVAT, Camille FASSI, Sébastien LASCOURREGES, Denise GONON, Fathia BEN MABROUK, Eric KRAEMER, Azdine RAMDAN

Pouvoirs : 4

Madame Iphigénie ANGBAULT à madame Denise GONON, madame Geneviève CAIN à madame Nadège ABBADIE, madame Birgit SCHRUFER à madame Séverine HEBERT, monsieur Stide MARQUEZ à monsieur Manuel MEZE,

Absents excusés : 5

Mesdames messieurs Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Tiphaine TOKPAN, Emmanuel FONKING, Ange AMBROSIO,

M. LASCOURREGES a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU le règlement général sur la protection des données n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes

Mairie de Trilport - Direction de l'Administration
077-217704758-20220630-2022_044DEL-DE
Date de publication : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022

physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et notamment son article 37 § 3,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis favorable de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité ville du 13 juin 2022,

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Trilport d'adhérer au dispositif proposé par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne en partenariat avec l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) pour être accompagné à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel

CONSIDÉRANT que l'accompagnement à la protection des données proposé par l'ADICO comprend la désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 1548€.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

APPROUVE le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne,

AUTORISE à signer ledit contrat d'accompagnement et ses éventuels avenants et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le 11 JUIL. 2022

Publié le 11 JUIL. 2022

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

Le secrétaire de séance

Sébastien LASCOURREGES

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire